



## **Programme de surveillance générale du comité d'inspection 2018-2019**

Conformément à l'article 12 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, les membres doivent recevoir le programme de surveillance générale du comité d'inspection chaque année. Vous retrouverez donc ci-dessous le programme pour l'année d'exercice 2018-2019 :

1. Effectuer les inspections demandées par le conseil d'administration ou le syndic ;
2. Effectuer des inspections avec un questionnaire électronique transmis par courriel ;
3. Inspecter les membres qui n'ont pas été inspectés depuis six ans ;
4. Inspecter les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle ;
5. Nonobstant le délai de six ans décrit au point 3, suite à une transmission de l'information par le syndic, effectuer des inspections spécifiquement parmi les membres ayant plus de trois dossiers de demandes d'enquête reçues au bureau du syndic durant l'année financière 2017-2018 ;
6. Nonobstant le délai de six ans décrit au point 3, effectuer des inspections parmi les membres qui ouvrent une nouvelle étude ;
7. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle ;
8. Nonobstant le délai de six ans décrit au point 3, effectuer les inspections des membres œuvrant ou ayant œuvré à titre d'expert-foncier en matière de rénovation cadastrale, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale. Prioriser les inspections des experts-fonciers n'ayant pas d'expertise locale dans le secteur sujet au mandat de rénovation cadastrale. Dans le but de cibler certaines problématiques potentielles, utiliser certaines informations provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ;
9. Nonobstant le délai de six ans décrit au point 3, effectuer des inspections de suivi concernant les arpenteurs-géomètres qui ont déjà été pris en défaut sur l'utilisation de la signature numérique ou sur la tenue de l'étude.